Tsarnaev condamné à mort : l'Amérique, l'Europe et la vengeance

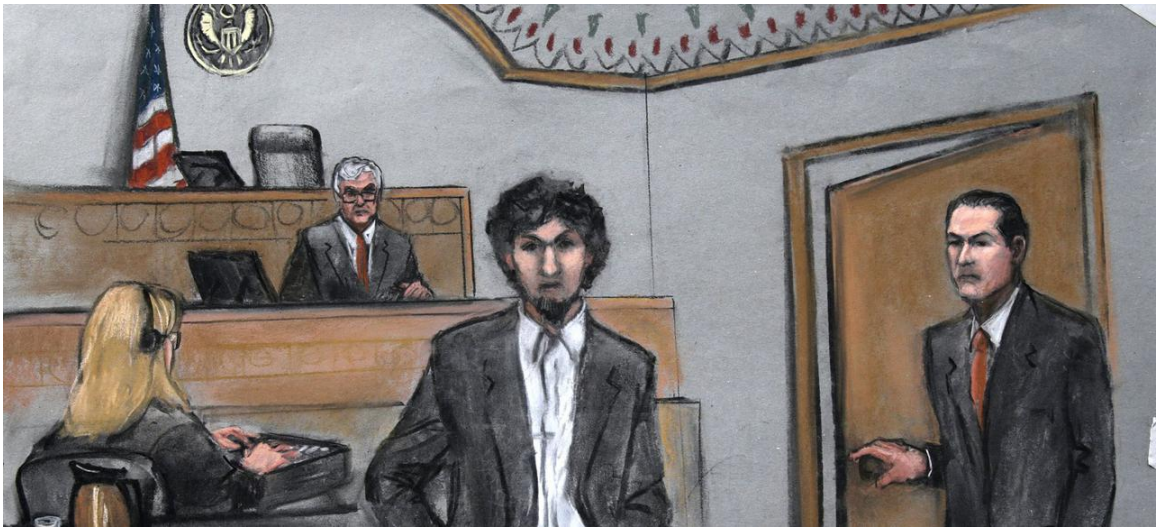

Vox Societe (http://premium.lefigaro.fr/vox/societe/) | Par Mathieu Slama (#figp-author)
Publié le 18/05/2015 à 19h00

FIGAROVOX/ANALYSE - Djokhar Tsarnaev, l'un des responsables de l'attentat du marathon de Boston en 2013 a été condamné à mort ce vendredi. Mathieu Slama interroge la notion de «violence légitime».

Mathieu Slama est spécialiste de la communication de crise.

Djokhar Tsarnaev, l'un des deux frères jugés pour avoir commis les attentats de Boston, a été condamné à mort à l'unanimité par un jury de douze personnes. Dix-sept des trente chefs d'accusation reconnus contre lui étaient passibles de la peine capitale. La ministre de la justice américaine Loretta Lynch a réagi en évoquant une «punition adéquate».

Quelle que soit notre position sur le système judiciaire américain, ce jugement a une dimension symbolique très forte qui dit quelque chose sur l'état de la nation américaine, et en miroir sur nos propres sociétés européennes.

Quelle que soit notre position sur le système judiciaire américain (et nous laissons le soin aux spécialistes de débattre de cette question), ce jugement a une dimension symbolique très forte qui dit quelque chose sur l'état de la nation américaine, et en miroir sur nos propres sociétés européennes. Précisons d'emblée qu'il n'est bien sûr pas question ici de faire l'apologie de la peine de mort (dont la question de la légitimité est réglée en France depuis des décennies), mais de comprendre ce qu'elle charrie en termes de symboles et ce qu'elle signifie d'un point de vue politique.

L'une des réflexions récentes les plus profondes - et déroutantes - sur cette question vient du philosophe Pierre Manent dans un petit livre publié en 2006, La Raison des nations (Gallimard). Dans cet ouvrage, l'auteur dresse un réquisitoire sans appel sur l'abandon progressif, au nom de «principes éthiques universels», de l'idée de nation au sein de l'Union européenne. Pour Pierre Manent, l'une des dimensions du problème se situerait sur le terrain juridique et judiciaire. Tous les pays européens, constate-t-il, ont aboli la peine de mort, et il y voit une manifestation de l'affaiblissement d'un trait essentiel de la souveraineté d'un Etat: le monopole de la violence légitime (Max Weber). Soulignons qu'il ne s'agit pas pour lui de militer pour un retour de la peine de mort, mais plutôt d'étudier les symptômes d'une Europe post-nationale. Le refus de la peine de mort comme violence légitime est pour lui un de ces symptômes.

Pour Pierre Manent, l'une des dimensions du problème se situe sur le terrain juridique et judiciaire. Tous les pays européens, constate-t-il, ont aboli la peine de mort, et il y voit une manifestation du renoncement d'un trait essentiel de la souveraineté d'un État: le monopole de la violence légitime.

Cette violence ne doit cependant pas être comprise à la seule aune de la justice rendue. Derrière le jugement de Tsarnaev, il s'agit d'abord, pour une Amérique post-11 septembre traumatisée par le danger terroriste (à l'image de la France post-Charlie d'aujourd'hui), de souder la nation entière autour d'un châtiment perçu symboliquement comme une vengeance. L'exécution de Ben Laden le 1er mai 2011, certes dans des conditions très différentes que celles qui attendent Djokhar Tsarnaev, répond à une logique très similaire: enfin l'Amérique était vengée du trauma du 11 septembre. On se souvient des images marquantes de foules célébrant, au lendemain de l'annonce par Obama, la mort de l'ennemi public numéro 1 à Washington ou encore à New York, le sourire aux lèvres et le drapeau américain sur l'épaule... «Une injustice subie déchaîne chez l'homme naturel une soif ardente de vengeance, et l'on a souvent répété que la vengeance est douce. Ceci est confirmé par les nombreux sacrifices faits simplement pour la goûter, et sans intention aucune d'obtenir une réparation. La perspective certaine d'une vengeance raffinée, imaginée à son heure suprême, adoucit pour le centaure Nessus l'amertume de la mort», expliquait Arthur Schopenhauer (Ethique, droit et politique). C'est aussi de cette manière qu'on peut comprendre l'émergence médiatique de Chris Kyle, ce tireur d'élite - aujourd'hui décédé - qui a fièrement revendiqué avoir abattu 255 personnes en Iraq, et qui est devenu dans l'imaginaire de nombreux Américains une figure quasi-mythologique incarnant les valeurs et l'esprit de leur nation (voir le film de Clint Eastwood consacré à ce personnage, American Sniper). Le personnage du «vengeur» est d'ailleurs un classique de la littérature et du cinéma américain (Taxi Driver, L'Inspecteur Harry, etc.).

L'exercice de la peine de mort aux Etats-Unis, comprise dans sa dimension symbolique, serait donc un des témoignages les plus forts de ce qui les sépare de nos nations européennes, c'est à dire l'existence d'une nation encore pleinement souveraine.

L'exercice de la peine de mort aux Etats-Unis, comprise dans sa dimension symbolique, serait donc un des témoignages les plus forts de ce qui les sépare de nos nations européennes, c'est à dire l'existence d'une nation encore pleinement

souveraine. Pour Manent, «les Européens pensent et agissent comme si l'État souverain avait à ce point rempli sa fonction qu'il peut être désormais rangé au magasin des accessoires», tandis que «les Américains ont le sentiment de vivre encore dans une condition qui rend cet accessoire indispensable». D'où leur attachement, du moins pour une majorité d'entre eux (60 % d'après un sondage de 2013), à cet exercice par l'État de la violence légitime qu'est la peine de mort.

La symbolique de la vengeance ne passe pas seulement par les condamnations mais aussi par les mots. À la suite de la décapitation du journaliste américain James Foley en août 2014 par des membres de l'État islamique, Barack Obama a réagi en ces termes: «Les États-Unis continueront de faire ce que nous devons faire pour protéger notre population. Nous serons vigilants et implacables». En réaction aux attentats de *Charlie Hebdo*, le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve a quant à lui prononcé ces mots: «Tous les moyens sont mis en œuvre pour appréhender les suspects». On ne saurait mieux illustrer ce qui sépare nos nations européennes, et la France en particulier, d'un pays comme les États-Unis. Notons que la question se pose de manière encore plus radicale dans d'autres pays; on se souvient par exemple du célèbre «On ira buter (les terroristes) jusque dans les chiottes» (sic) de Vladimir Poutine en septembre 1999 au lancement de la seconde guerre de Tchétchénie...

Un sondage paru ce mois-ci révélait que 52 % de Français étaient favorables au retour de la peine de mort. Un chiffre inquiétant (+ 7 points par rapport à 2014) que beaucoup ont interprété comme un signe de l'influence grandissante des idées du Front National à un moment où la crainte liée au terrorisme est plus forte que jamais. C'est peut-être aussi le signe que beaucoup de Français supportent de moins en moins le délitement de la souveraineté de l'Etat-nation au nom, comme nous l'explique Pierre Manent, de «règles universelles de droit». A force d'universel, on finit par oublier qu'une nation se définit d'abord par ce qui la singularise des autres. Et par la manière dont elle fait la preuve de sa souveraineté.

Mathieu Slama